



**2141 - Agence de développement  
touristique du Bas-Rhin**

**Programme d'actions 2012**

**Rapport n° CP/2012/307**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le projet de Contrat d'objectifs pour 2012 à intervenir entre la collectivité départementale et l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin.

Le tourisme est une activité économique de première importance qui représente 5,1 % du P.I.B. alsacien et qui génère près de 28.000 emplois directs. Il est également un outil au service de la qualification et de l'équilibre des territoires.

Le tourisme est une thématique que le Conseil Général du Bas-Rhin porte en concertation avec le Conseil Régional, le Conseil Général du Haut-Rhin, les partenaires associatifs et les professionnels.

Le contrat d'objectifs et le budget 2012 de l'Agence ont été construits par rapport aux enjeux touristiques pour les territoires (positionner le tourisme et les loisirs dans l'économie) et la « Destination Alsace » (en développer l'image et la notoriété), en cohérence avec la contribution pour une stratégie de développement touristique Alsace 2012/14 (adoptée lors de la session plénière de décembre 2011) et en s'appuyant sur le développement de la dématérialisation des contenus informatifs, la promotion par le web et le développement d'outils spécifiques utilisant les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

Malgré la poursuite des efforts de contraction des dépenses 2012 (recherche de complémentarités entre les organismes institutionnels du tourisme), la hausse par rapport au budget 2011 s'explique notamment du fait du développement des applications numériques et d'une véritable stratégie sur le web (+ 160 000€).

## ***1. Les missions***

La collectivité départementale s'appuie sur l'ADT en tant que partenaire de proximité des territoires. Elle lui a confié la mise en œuvre du plan départemental de développement touristique, aujourd'hui arrivé à échéance, qui porte sur les orientations stratégiques suivantes :

- la mise en œuvre d'un pôle de compétence en matière d'ingénierie et de développement touristique
- la valorisation et le développement de la performance de l'offre d'hébergement
- le développement des infrastructures touristiques
- le renforcement des activités touristiques
- l'optimisation de la promotion du tourisme
- les coopérations transfrontalières et internationales.

Le plan d'actions 2012 de l'ADT s'inscrit dans ces perspectives, sachant que la « Stratégie Tourisme Alsace 2012/14 » et son plan d'actions seront adoptés par les 3 collectivités alsaciennes lors des plénières du mois de juin 2012. Il est décliné dans le contrat d'objectifs joint qui s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- actions de développement en lien avec les territoires (poursuite de la participation à l'élaboration du volet touristique des contrats de territoire, animation des territoires par les référents territoriaux, définition de stratégies, renforcement des démarches thématiques, amélioration de l'offre d'hébergement...)
- actions de promotion et de communication touristique (renouvellement des supports de publicité, prospection, élaboration de produits touristiques, site Internet...)
- actions d'instruction des dispositifs départementaux en faveur du tourisme

Le Département a en effet délégué à l'ADT au 1<sup>er</sup> janvier 2011 le portage de l'intégralité des missions se rapportant à l'instruction des dispositifs d'intervention en faveur de l'hébergement touristique (hôtellerie familiale, hébergement chez l'habitant, campings) et de la restauration traditionnelle.

Les missions déléguées concernent, outre l'instruction technique déjà assurée par l'ADT, le suivi administratif, financier et comptable des dossiers de demandes de subventions issus des dispositifs précités.

Plus globalement, les missions de l'ADT visent à privilégier :

- \* la proximité avec les acteurs locaux du tourisme garants de la qualité de l'accueil, proximité qui rime avec écoute, accompagnement de projet, offre de savoir-faire et animation de réseaux
- \* la réactivité pour faire face efficacement aux questions du moment et chercher à apporter assistance dans le but de lever les obstacles au développement et de faciliter les initiatives
- \* la lisibilité de l'intervention départementale en matière de tourisme et plus généralement en faveur de l'offre touristique des territoires et des entreprises qui l'animent
- \* la transversalité dans l'action, la visite et les loisirs ne pouvant s'envisager sans investir le champ de la culture ou des pratiques sportives, sans avoir recours aux transports collectifs ou aux déplacements doux, etc.

## **2. L'équipe de l'ADT**

L'ADT représente une équipe de 27 personnes (total effectif temps plein 25,44), dirigée par un Directeur sous l'autorité du Président et des instances de décisions de l'association (bureau 5 réunions/an, conseil d'administration 2 à 3 réunions/an, AG 1/an). Différents services regroupent les collaborateurs, à savoir :

- \* éditions généralistes et développement de filières thématiques (produits imprimés et dématérialisés)
- \* hébergements, labellisation et fleurissement (guichet unique d'instruction des aides publiques, concours de fleurissement, association des Logis, etc.)
- \* stratégie des territoires (avec 5 référents territoriaux responsables de secteurs et de thématiques départementales ou régionales transversales)
- \* promotion sur le marché français et les marchés européens (salons, manifestations grand public et professionnelles)

- \* communication, relations presse, TIC et Internet
- \* accueil et logistique
- \* personnel, administration et finances.

### **3. Eléments budgétaires**

Le budget 2012 de l'ADT s'élève en charges à 2.961.000 €. La contribution départementale s'établit à 2.800.000 €, en augmentation sensible par rapport aux exercices précédents (+ 160.000 €).

Cet effort exceptionnel est à mettre en perspective avec l'exigence d'une recherche d'économies pérennes des budgets à venir de l'ADT, notamment au niveau de la masse salariale.

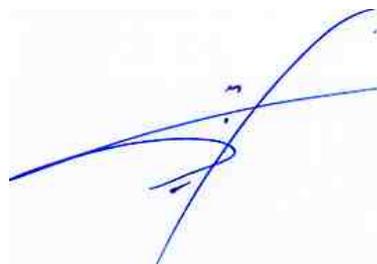
La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme s'est prononcée favorablement lors de sa réunion du 23 avril 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve le programme d'actions pour l'année 2012 de l'Agence de développement touristique du Bas-Rhin (ADT 67), élément à annexer à la convention financière conclue entre l'ADT 67 et le Département, conformément à la délibération n° CP/2012/14 du 9 janvier 2012.*

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL